



Bénéficiaire assurance vie

Par **martinlatin**, le **02/11/2010** à **09:33**

Bonjour, je désire savoir si des enfants issus d'un demi-frère sont-ils considérés juridiquement comme des cousins ou des demis-cousins ou autres lors d'une succession d'une assurance vie. Cordialement

Merci

Non.

Par **Domil**, le **02/11/2010** à **13:03**

Le terme de "demi" n'existe pas.

Si votre père avait deux enfants d'une mère différente, les enfants de ces enfants, ont exactement les mêmes droits vis à vis de la succession du père